

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
CANTON DE MARLY
COMMUNE D'ODOMEZ**

ARRETE N° 05-2024

ARRETE PERMANENT DE POLICE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Odomez,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le Code Rural et notamment les articles L 161-5 et D 161-10,
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25 à R 411-28, R 412-29 à R 412-33, R 413-1, R 414-14, R 417-6,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 113-1 et R 113-1,
Vu le décret en date du 13 décembre 1952, portant nomenclature des routes à grande circulation, modifié et complété,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
Vu l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux d'aménagement Place de la Haute Ville à ODOMEZ.

ARRETE

Article 1^{er} : Du 05 mars au 05 avril 2024, l'Entreprise S.A.S TCL, Z.A. de l'Avaleresse, Rue César Dewasmes 59690 VIEUX-CONDE est autorisée à intervenir Place de la Haute Ville à ODOMEZ.

Article 2 : La circulation sera limitée à 30 km/heure. La circulation et le stationnement seront interdits.

Article 3 : Le cheminement piéton sera interdit au droit des travaux. Celui-ci sera dévié sur le trottoir opposé.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'Entreprise SAS TCL conformément à la règle en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'Odomez ainsi qu'à chaque extrémité de chantier par l'Entreprise.

Article 6 : L'arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Police de Condé-sur-l'Escaut
- L'Entreprise S.A.S TCL

Odomez, le 29 février 2024.

Le Maire,

J. GIRONDON

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ODOMEZ" at the top and "(02090)" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, starting with a large 'J' and ending with a long horizontal stroke.